

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars 2021 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes sur convocation en date du 7 mars 2021, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

Présents :

ALIBERT Florent – ALASSET Mathieu - AMARGIER Stéphane - BARON Alain - CASTAN Thierry - DANIAU Jean-Louis - HENRI Rosane - LAC Cédric - LAURENT Mélissa - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - TESTÉ Sylvie – THÉRON Fabrice.

Absentes excusées : LECABEC Véronique -MARQUIÉ Ghislaine.

Secrétaire de séance : DANIAU Jean-Louis.



Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28/01/2021
2. Terres du Lauragais : approbation du pacte de gouvernance
3. Ressources Humaines : postes contractuels pour maintien du service
4. Urbanisme – PLU : choix du bureau d'étude
5. Cimetière : validation de la nouvelle tarification
6. Travaux : avancées et choix de prestations
7. Ecole - plan d'informatisation : appel à projet
8. Points sur les avancées des groupes de travail
9. Questions diverses.

Ouverture de la séance à 20h15.

1 -Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28/01/2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28/01/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

13 voix pour.

0 contre.

0 abstention.

2 - Terres du Lauragais : approbation du pacte de gouvernance : Délibération 03-02-2021

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du 9 février 2021 par laquelle l'organe délibérant de la communauté de communes des Terres du Lauragais a présenté le projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

La Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le projet de pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité.

13 voix pour.

0 contre.

0 abstention.

3 -Ressources Humaines : postes contractuels pour maintien du service : Délibération 04-02-2021

Sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
La création à compter du 18/03/2021 d'un emploi de secrétaire de mairie dans le grade de rédacteur territorial à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes (catégorie B ou C) : secrétariat de mairie.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel de droit public serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu de l'absence de candidatures adaptées au poste

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier de diplômes adaptés (niveau d'études bac +3), de compétences dans le domaine d'activité, d'une expérience sur le même poste et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

13 voix pour.

0 contre.

0 abstention.

4 - Urbanisme – PLU : choix du bureau d'étude : Délibération 05-02-2021

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune de se doter d'un Plan d'Urbanisme Local. Comme exposé lors du Conseil municipal du 28 janvier 2021, 3 prestataires ont été consultés. Il convient donc à ce jour d'opérer un choix parmi les prestataires présentés lors des différentes réunions de rencontre et de travail à savoir :

- PAYSAGES,
- URBADOC,
- ATELIER URBAIN.

Après avis du groupe de travail concerné, après avis du PETR, après renseignements pris auprès de communes ayant fait appel au bureau d'études « Paysages », Monsieur le Maire préconise de retenir le bureau d'études « PAYSAGES » pour un montant de 26950 € avec application d'une tranche optionnelle sous réserve que cette tranche soit obligatoire à hauteur de 3500.00 € .

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de retenir le bureau d'études « PAYSAGES » pour un montant de 26950 €.

13 voix pour.

0 contre.

0 abstention.

5 - Cimetière : validation de la nouvelle tarification : Délibération 06-02-2021

Monsieur le Maire expose qu'au regard de la législation actuelle concernant les concessions funéraires, il convient de délibérer en la matière. En effet, les concessions perpétuelles ne sont plus d'application.

En la matière, il est préconisé de choisir une durée d'attribution de 30 ou 50 ans.

Il convient donc de choisir une durée raisonnable et de réviser le tarif qui n'a pas été révisé depuis 1978 (150 francs le m²) avec une conversion en euros en 2020 (25 € le m²).
Soit 150 € pour un caveau de 6 m² et 75 € pour une pierre tombale de 3 m².

Après information de l'ATD (agence technique départementale), étude des pratiques et des tarifs appliqués dans les communes avoisinantes de taille similaire à la commune de Montgaillard-Lauragais (200 € à 700 € pour un caveau de 6 m²), Monsieur le Maire préconise de retenir la durée d'attribution des concessions de 30 ans et d'appliquer le tarif de 200 € pour un caveau de 6 m² (soit pour information 33.33 € du m²).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de retenir la durée d'attribution des concessions de 30 ans et d'appliquer le tarif de 200€ pour un caveau de 6m2.

13 voix pour.

0 contre.

0 abstention.

6 -Travaux : avancées et choix de prestations

Monsieur le Maire expose les points suivants en matière de travaux prévus au BP 2021:

-Concernant l'isolation phonique de la Salle des Fêtes : attente de devis.

- Concernant l'isolation thermique de la Salle des Fêtes, la mairie est en attente du devis de la Sté SIRP.

-Concernant l'Eglise, la Sté « Façade d'aujourd'hui » finira la façade nord de l'église. Ces travaux prévus au BP 2020 ont été reconduits en 2021.

-Concernant l'aire de jeux derrière l'Eglise, les travaux également prévus en 2020 seront réalisés en 2021 par la Sté TPAG.

- Concernant le Citystade, des tests de contraintes de force seront réalisés par la Sté DEKRA en charge de la maintenance courant mars 2021.

7 -Ecole - plan d'informatisation : appel à projet

Comme évoqué en questions diverses dans le cadre du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, la commune est éligible au Projet ENIR. Une convention a par ailleurs été signée.

Il avait été fait part également de l'existence d'un nouveau dispositif d'appel à projets « Plan de relance – Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » engagé par l'éducation nationale avec des financements supérieurs. Après étude de la pertinence de son étude de ce dispositif, Monsieur le Maire présente le nouvel appel à projets « Label écoles numériques 2020 » (ENIR n°3) et propose de se positionner sur ce nouvel appel d'offres à hauteur de 5000 € tout en informant qu'il est subventionné à hauteur de 70%.

13 voix pour.

0 contre.

0 abstention.

8- Points sur les avancées des groupes de travail

- Cimetière : Mathieu Alasset est en charge du projet.

- Animations :

- Travail sur la pertinence et la possibilité de créer un foyer rural pour multiplier l'offre de loisirs.
- Choix de ne pas organiser de fête locale cette année pour des raisons sanitaires.
- Proposition d'une animation de fête de Noël avec un marché de Noël et des chalets qui permettraient à des commerçants locaux de proposer leurs produits ou bien aux associations de vendre leurs réalisations.

- Travaux :

- Façade nord de l'église
- Prestation d'étêtage des cyprès du cimetière
- Chauffage ALAE
- Ecole : appel à projets « Plan de relance – Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».
- Sécurité routière : les points critiques de la commune ont été identifiés. Prochaine réunion : 02/04 à 9h30 avec le service sécurité du département
- Communication : journal n°3 sorti fin février.
- Site internet : un travail en vue d'une amélioration est initié.

- Ecole : le marquage au sol dans la cour de l'école a été effectué par l'agent communal après demande écrite des écoliers de Montgaillard-Lauragais à Monsieur le Maire. Croquis des enfants à l'appui.

- Fermeture de la 4^{ème} classe maintenue. En fonction de la revue des effectifs en juin, cette décision pourra être revue par la CDEN.

- Fibre 31 : Jérôme RAOUL a été nommé référent Fibre pour le village. Un retard de 6 mois sur le déploiement de la fibre a été déjà annoncé.

9- Questions diverses :

- M. le Maire nous annonce qu'il convient de mettre en place des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales du 13 et 20 juin 2021.

- Réception d'un courrier pour 1 plan d'inspection des ponts.

- COVID 19 : 1 agent de restauration cas contact

- Constatation de problèmes de feux de déchets verts dans le village.

- Réception de nouveaux masques inclusifs pour les enseignants de la maternelle et l'ATSEM. La commune fait le choix d'équiper à sa charge son personnel étant donné que l'éducation nationale ne s'est pas mobilisée en ce sens.

- Constatation de dégradation de la chaussée par la Sté SOCOM rue des Pasteliers. M. le Maire a demandé à cette Sté de refaire les travaux. Pour l'instant les travaux n'ont toujours pas été réalisés.

- Restauration scolaire : un audit pour une inspection d'hygiène sera prochainement prévu. Suite à cet audit une formation pourra être organisée pour les agents concernés.

- Une journée verte est prévue pour le mois de mai ou de juin. Organisation par Mathieu ALASSET et Jean-Louis DANIAU.

La séance est levée à 22H25.



Le Maire, Bruno MOUYON.